

Régie de l'énergie - Dossier R-3863-2013

Autorisation d'investissements - Projet Lecture à Distance (LAD) Phases 2 et 3 d'Hydro-Québec Distribution

---

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3863-2013

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

AUTORISATION D'INVESTISSEMENTS  
RELATIFS AU  
PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD)  
PHASES 2 ET 3  
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

---

HYDRO-QUÉBEC  
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

---

**PIÈCE SÉ-AQLPA-4 - DOCUMENT 1**

Article faisant état d'une ouverture d'Hydro-Québec  
à réexaminer les frais d'option de retrait

Déposée par :  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 22 novembre 2013

**Régie de l'énergie - Dossier R-3863-2013**

**Autorisation d'investissements - Projet Lecture à Distance (LAD) Phases 2 et 3 d'Hydro-Québec Distribution**

---

---

**Pièce SÉ-AQLPA-4 - Document 1**

**Article faisant état d'une ouverture d'Hydro-Québec à réexaminer les frais d'option de retrait  
Déposée par Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'AQLPA**

## Compteurs intelligents d'Hydro-Québec Exclusif - Moins de pénalités en cas de refus?

TVA Nouvelles Première publication 8 novembre 2013 à 20h06  
Par **Olivier Bourque** | Argent

Les opposants aux nouveaux compteurs d'**Hydro-Québec** pourront peut-être célébrer une petite victoire. C'est que la société d'État évalue actuellement la possibilité de **diminuer les pénalités** en cas de refus du compteur, a appris **Argent**.

Lors des derniers mois, Hydro-Québec a installé 800 000 compteurs un peu partout au Québec. Mais il reste un fond de contestation. Environ 2500 personnes n'ont pas voulu du compteur et ont accepté de payer les pénalités de 340\$ la première année et de 200\$ les années suivantes.



(Archives Agence QMI)

Un peu moins de 1700 personnes ont aussi envoyé une lettre à la société d'État leur demandant de conserver leur compteur électromagnétique. Selon plusieurs organisations consultées, le taux de refus serait beaucoup plus important si les frais n'étaient pas aussi élevés.

Ces pénalités sont donc contestées par certains citoyens, mais aussi par des villes comme Longueuil qui a adopté un moratoire en ce sens. Même les élus de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité une motion demandant à Hydro de reculer sur les pénalités.

### La ministre Ouellet entre en jeu

En octobre dernier, c'est la ministre responsable d'Hydro-Québec qui a décidé d'envoyer une lettre au président et chef de la direction **Thierry Vandal**. Elle fait part des préoccupations des citoyens et dit souhaiter que «la société d'État propose une solution administrative, technologique ou autre nature».

En entrevue, la **ministre Ouellet** a affirmé qu'il y a des pourparlers actuellement avec Hydro-Québec sur le sujet. «J'ai plusieurs représentations à cet effet chez Hydro-

Québec depuis mon arrivée en poste et c'est un dossier que je suivais quand j'étais porte-parole de l'opposition», a-t-elle souligné.



Martine Ouellet (TVA Nouvelles)

### **Vandal ouvre la porte**

Un mois plus tard, Hydro-Québec n'a toujours pas répondu à la lettre de la ministre. Mais cette semaine, lors d'une conférence, le président et chef de la direction Thierry Vandal a indiqué qu'il allait répondre formellement à Mme Ouellet. Et surtout, il ouvre la porte, pour la première fois, à une diminution des pénalités en cas de refus.

«Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui ce qu'on va faire, mais c'est clair qu'on regarde cela (d'abaisser les frais), a-t-il affirmé. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a moins de retraits que ce qu'on avait anticipé.»

Hydro-Québec s'attendait à essayer 1% de refus de la part de ses clients. Actuellement, ces refus représenteraient 0,003% de tous les compteurs installés.

Mme Ouellet croit aussi que la société d'État doit évaluer une autre solution technologique alternative qui permettrait notamment d'activer et de désactiver les compteurs. Cela permettrait notamment de diminuer les fréquences.

Une société québécoise, Varitron qui avait été laissée de côté lors de l'octroi du contrat des compteurs a toujours laissé entendre qu'elle possédait cette technologie.

Sur cette question, Thierry Vandal semble moins convaincu de bouger. «Il peut y avoir des limites technologiques, mais on regarde cela en ce moment aussi», croit-il.

### **Des citoyens contre**

En attendant, les opposants rencontrés sont toujours aussi farouchement contre l'idée d'avoir ces compteurs.



Andréa Sylva (TVA Nouvelles)

«J'avais installé ces affiches qui étaient claires, a clamé Andréa Sylva, la fondatrice de **Longueuil Refuse**. Je ne veux pas de compteur. Et ils sont venus l'installer quand même. J'ai l'impression que je n'ai même pas le contrôle chez moi, dans ma propre cour!»

Mme Sylva dit se méfier des ondes émises par le compteur qui est installé sur son mur extérieur, tout près de sa cuisine. «On va se battre et mettre en demeure Hydro-Québec», a-t-elle souligné.

---